



ORDRE DU JOUR :

- Voirie communautaire : établissement du plan d'actions 2013
- Rapport de la commission d'appel d'offres : choix de l'architecte pour la ZA et décision sur le maître d'œuvre du hangar communautaire
- Lieu de mémoire de Dun les Places
- Bilan de la collecte des sacs jaunes : quel avenir ?
- Questions diverses

## 1/ Voirie communautaire : établissement du plan d'actions 2013

Les communes définissent les voies suivantes :

<b>BAZOUCHES</b>	<b>km</b>	<b>Largeur</b>	<b>ESTIMATION CCPM HT</b>
option 1 + purge rue de la copperie (à voir suite au conseil de Bazoches mais possiblement non retenu)	0,555		€ 17 205,00
option 2	0,383		€ 11 873,00
Pt à temps 2T	2		€ 3 580,00
<b>Total</b>	<b>2,938</b>		<b>€ 15 453,00</b>

<b>BRASSY:</b>	<b>km</b>	<b>Largeur</b>	<b>ESTIMATION CCPM HT</b>
VC 7 Razou à la montée	1,5		€ 46 500,00
Hameau de bonnetré	0,945		€ 29 295,00
Hameau de l'Huis Bouché	0,038		€ 1 178,00
Hameau de Montchelnot	0,05		€ 1 550,00
Hameau de la montée	0,422		€ 13 082,00
Goudronnage chemin rural			€ 5 000,00
<b>Total</b>	<b>2,955</b>		<b>€ 96 605,00</b>

<b>CHALAUX:</b>	<b>km</b>	<b>Largeur</b>	<b>ESTIMATION CCPM HT</b>
rue du pont	0,13		€ 4 030,00
bout avt le cimetiére	0,05		€ 1 550,00
cœur du silence	0,15		€ 4 650,00
<b>Total</b>	<b>0,33</b>		<b>€ 10 230,00</b>

<b>DUN LES PLACES</b>	<b>km</b>	<b>Largeur</b>	<b>ESTIMATION CCPM HT</b>
Rte strat bois	1,3		€ 40 300,00
Bourg	0,5	300	15 500,00

			€
Point à temps	10		17 900,00
			€
	11,8		73 700,00
			€

<b>EMPURY</b>	<b>km</b>	<b>Largeur</b>	<b>ESTIMATION CCPM HT</b>
rue de l'eglise	0,32		9 920,00
rue du lavoir	0,112		3 472,00
Total	0,432		13 392,00

<b>LORMES</b>	<b>km</b>	<b>Largeur m</b>	<b>ESTIMATION CCPM HT</b>
Rue du panorama	0,1	9m	3 100,00
Rue du panorama 2	0,28	6	8 680,00
Hôpital	0,35	5	10 850,00
Bd de la chaumaille	0,15	3	4 650,00
Bd de la chaumaille 2	0,15	4	4 650,00
Planvoy	1,5	3	46 500,00
Marnay (point à temps)	0,6		
Vieux château (tv ptit engin)	0,7		
Total	3,83		118 730,00

<b>MARIGNY L'EGLISE</b>	<b>km</b>	<b>Largeur</b>	<b>ESTIMATION CCPM HT</b>
Lit dit les chmaps jusqu'au mont	1,4		43 400,00
Sortie courotte jusqu'à verdière	0,8		24 800,00
Total	2,2		68 200,00

<b>POUQUES LORMES:</b>	<b>km</b>	<b>Largeur</b>	<b>ESTIMATION CCPM HT</b>
l'huy tardy	0,2		6 200,00
Total	0,2		6 200,00

<b>SAINT ANDRE EN MORVAN</b>	<b>km</b>	<b>Largeur</b>	<b>ESTIMATION CCPM HT</b>
Cour de l'école	0,5		€ 15 500,00
Villurbain VC5	1,8		€ 55 800,00
Total	2,3		€ 71 300,00
<b>ST MARTIN DU PUY: 27 km</b>			
<b>km</b>	<b>Largeur</b>	<b>ESTIMATION CCPM HT</b>	
Route de berges	2,5	€	77 500,00
Total	2,5	€	77 500,00
<b>Total Général</b>			
	17,49	<b>ESTIMATION CCPM HT</b>	
Total		€	551 310,00

## **2/ Rapport de la commission d'appel d'offres : choix de l'architecte pour la ZA et décision sur le maître d'œuvre du hangar communautaire**

### **1/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA RÉALISATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN ENSEMBLE ARTISANAL TOURNE VERS LE BOIS**

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, monsieur le Président propose à l'assemblée de retenir la seule entreprise qui a répondu à l'appel d'offres lancé par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation KLEKOON le 27.11.2012, à savoir :

- **Atelier Correia, architectes et associés pour un montant de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC correspondant à 10% d'une dépense estimée à 500 000 € HT.**

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité

- approuve la proposition effectuée,
- autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires.

### **2/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA RÉALISATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION HANGAR POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Une première commission d'appel d'offres s'était tenue le 26/09/2012 pour étudier les plis qui avaient été reçus dans le cadre de ce projet.

Deux plis avaient été réceptionnés :

- Era Ingénierie qui propose un taux de 6.5%
- Atelier Correia et associés qui propose un taux de 10%

Dans un premier temps, la commission d'appel d'offres s'était positionnée pour déclarer l'offre de la société ERA comme anormalement basse. Des renseignements lui ont donc été demandés pour justifier son prix et ses prestations. La société a répondu à toutes nos demandes.

La commission d'appel d'offres en date du 17.12.2012 a réexaminé les éléments transmis par la société ERA. Il a été considéré qu'elle répondait aux critères aussi bien techniquement que financièrement, et que dans ce cadre l'offre était classée en première position.

### **3/ Lieu de mémoire de Dun les Places**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le projet des chemins de mémoire mené par le Parc , auquel participe la communauté de communes, a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Massif Central ».

Le projet du lieu de mémoire s'inscrit pleinement dans cette démarche, il est donc proposé de monter un dossier de subvention.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Ressources</b>		<b>%</b>
Travaux	439.102 € HT	Subvention Massif central	263.282 €	59,96 %
		Etat (DETR)	87.820 €	20 %
		Autofinancement	88.000 €	20,04 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>439.102 € HT</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>439.102 € HT</b>	

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires pour l'obtention des fonds présentés.

### **4/ Bilan de la collecte des sacs jaunes : quel avenir ?**

Monsieur le Président présente les résultats obtenus suite à la tournée test du jeudi pour la collecte en sacs jaune. Les résultats sont assez spectaculaires : + 250 % d'augmentation du tonnage de déchets triés.

Cela est du à deux aspects : sur cette tournée, pour partie des bénéficiaires, ils avaient comme habitude de trier en dehors de la commune (lorsqu'ils vont faire leurs courses à Quarré les Tombes, Avallon ou Lormes), par ailleurs, nombre d'entre eux n'avaient pas adopté le geste de tri.

Cela permet donc à la collectivité de récupérer des flux de déchets pour lesquels elle reçoit une contrepartie financière, et d'autre part, d'améliorer le geste de tri (par extension, de diminuer les déchets ultimes qui nous coutent cher).

Le Président propose donc d'étendre la tournée test à une autre commune : celle du mardi.

### **Autres questions concernant les déchets :**

#### **LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA COMMANDE DE SACS POUR LA COLLECTE DES DECHETS -GROUPEMENT DE COMMANDES**

Après avoir informé l'assemblée délibérante de la nécessité de commander, dans un souci d'amélioration du service de collecte, des sacs pour la récupération des déchets.

Considérant par ailleurs que d'autres collectivités présentent les mêmes attentes, le Président suggère de réaliser avec celles-ci, un groupement de commandes, dont le coordonnateur serait la CC Fleur du Nivernais.

Le montant prévisionnel du marché est **de 695 083 €HT sur 2 ans.**

-Lot n°1 : sacs translucides pour la collecte des déchets résiduels : 185 641 €

-Lot n°2:sacs biodégradables pour la collecte des bio déchets : 286 489 €

-Lot n°3: sacs translucides pour la collecte des emballages : 222 953 €

Ce dernier serait lancé selon une procédure d'appel d'offres

Il serait à bons de commandes.

Cette formule présente plusieurs avantages :

-de déclencher 2 fois par an des livraisons groupées entre collectivités afin de vous éviter de mobiliser de grosses surfaces de stockage. Toutefois rien n'empêcherait a fortiori une livraison unique lors du premier ou deuxième approvisionnement.

-de bénéficier de meilleures marges de manœuvre, vous permettant de réajuster vos besoins quantitatifs d'une année sur l'autre.

-de limiter les délais de livraison (le fabricant programmant la préparation de ses produits à l'avance)

Le Président précise que l'article 8 du code des marchés impose à chacun des membres d'un groupement de commandes, de désigner parmi les membres de sa commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, un représentant chargé de représenter la collectivité à la commission d'appel d'offres du groupement.

Le Président propose de nommer Monsieur GRIMARDIAS en qualité de représentant de la CCPM et Monsieur NICOT comme suppléant, à la commission d'appel d'offres du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

-accepte les propositions du président

-autorise le président à signer la convention constitutive du groupement

-autorise le Président à signer le marché, une fois celui-ci attribué

### **RENOUVELLEMENT DE CONVENTION OCAD3E**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler la convention OCAD3E. Celle nouvelle convention commencera à courir à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2013

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

-accepte la proposition du président

-autorise le président à signer la convention.

### **PRIME EXCEPTIONNELLE DE FIN D'ANNEE**

Monsieur le Président propose de bien vouloir accorder une prime de 100 € à chaque membre de l'équipe permanente des ordures ménagères (ripeurs et chauffeur) pour le travail accompli pendant l'année 2012 et qui est jugé de qualité.

Pour l'année prochaine, une prime aux objectifs pourrait être mise en place. Les objectifs seront à définir en début d'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

-accepte la proposition du président

-autorise le président à mandater la somme correspondante.

## **5/ Questions diverses**

### **CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'embaucher Mlle Morgane DELFOSSE au poste de secrétaire, à raison de 20h/semaine à partir du 18/12/2012 pour une durée de six mois sous la forme d'une contrat d'accompagnement vers l'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la proposition du président
- autorise le président à signer les pièces nécessaires pour acter cette embauche

### **CONTRAT TECHNICIEN SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de signer un nouveau contrat avec M. Arnaud RAPIN à raison de 35 heures par semaine à partir du 02 janvier 2012 pendant six mois pour terminer les contrôles diagnostics dans les communes restantes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la proposition du président
- autorise le président à signer les pièces nécessaires pour acter cette embauche

### **CONVENTION ANNEE 2013 AVEC LE CHANTIER D'INSERTION**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler la convention avec le chantier d'insertion pour l'année 2013 pour un montant de 20 900 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la proposition du président
- autorise le président à signer la convention.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE D'AVALLON**

Monsieur le Président rappelle que certains enfants de la collectivité se rendent sur le territoire Avallonnais pour prendre des cours de musique et de danse.

Afin de contribuer au fonctionnement de cette école, Monsieur le Président propose que pour les années 2011 – 2012 une convention puisse être signée. La somme correspondante à la participation de la collectivité est de 1 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte les propositions du président
- autorise le président à signer les conventions correspondantes aux années citées

### **CONVENTION ANNEE SCOLAIRE 2012-2013 AVEC RESO**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler la convention RESO pour l'année 2012-2013 pour un montant de 32 449.60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la proposition du président
- autorise le président à signer la convention.

### **ACQUISITION DE LOGICIEL**

Monsieur le Président propose à l'assemblée que nous puissions acquérir un logiciel dénommé « Segilog ».

LE droit d'entrée est de 1710 € HT et le forfait annuel, de 1930 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la proposition du président
- autorise le président à mandater les sommes correspondantes.

#### **RESEAU PERINATAL DE PROXIMITE – AUTUN**

Monsieur le Président propose de bien vouloir donner une suite favorable à la demande du réseau périnatal de proximité d'Autun. Une subvention de 100 e sera versée dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte la proposition du président
- autorise le président à mandater la somme correspondante.

/